



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MODALITE D'ORIENTATION POUR L'ANNEE 2023 / 2024 AU COLLEGE P. CURIE DE GOUSSAINVILLE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UTILISATION DU SERVICE EN LIGNE ORIENTATION :

**Toutes les démarches se feront
numériquement**

Comment demander sa voie d'orientation après la 3^e ?

Dialogue avec le conseil de classe

Se connecter au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes,
smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Se connecter au service en ligne Orientation

Attention : Seul le compte du représentant légal permet de faire les demandes d'orientation et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet uniquement de lire les demandes indiquées et l'avis du conseil de classe (**pas de saisie possible**)

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Se connecter au service en ligne Orientation

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte EduConnect, l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement grâce à l'adresse e-mail que vous avez fourni à l'inscription,

 EduConnect ← [Changer de profil](#)

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

👤 Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

👁

[Se connecter](#)

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect


[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

Se connecter au service en ligne Orientation

Sur la page d'accueil de Scolarité services, je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.



Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Message de l'établissement

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des intentions.

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être fait indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Mes services



Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [🔗](#).



Je saisis les intentions d'orientation

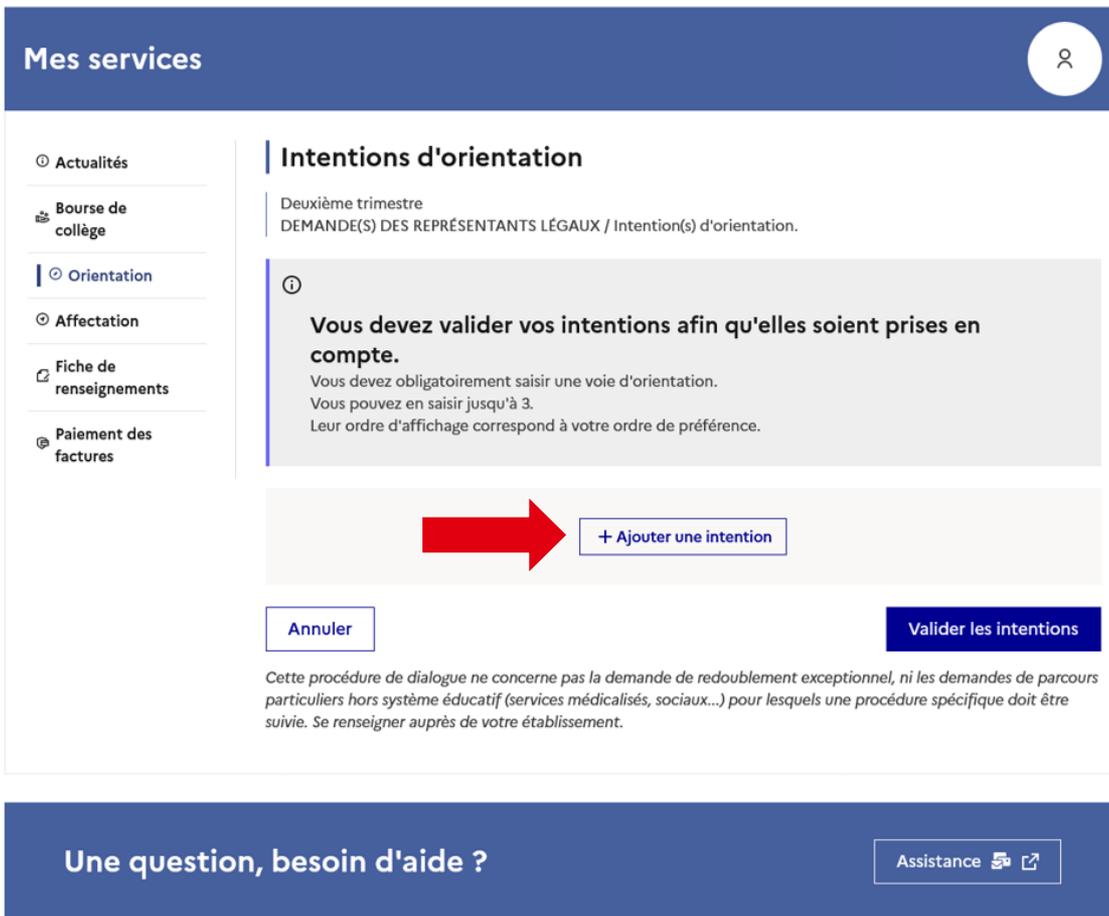
Les étapes sont présentées avec des conseils pour s'informer et préparer son projet d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Le bouton + Ajouter une intention ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

① **Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

 [+ Ajouter une intention](#)

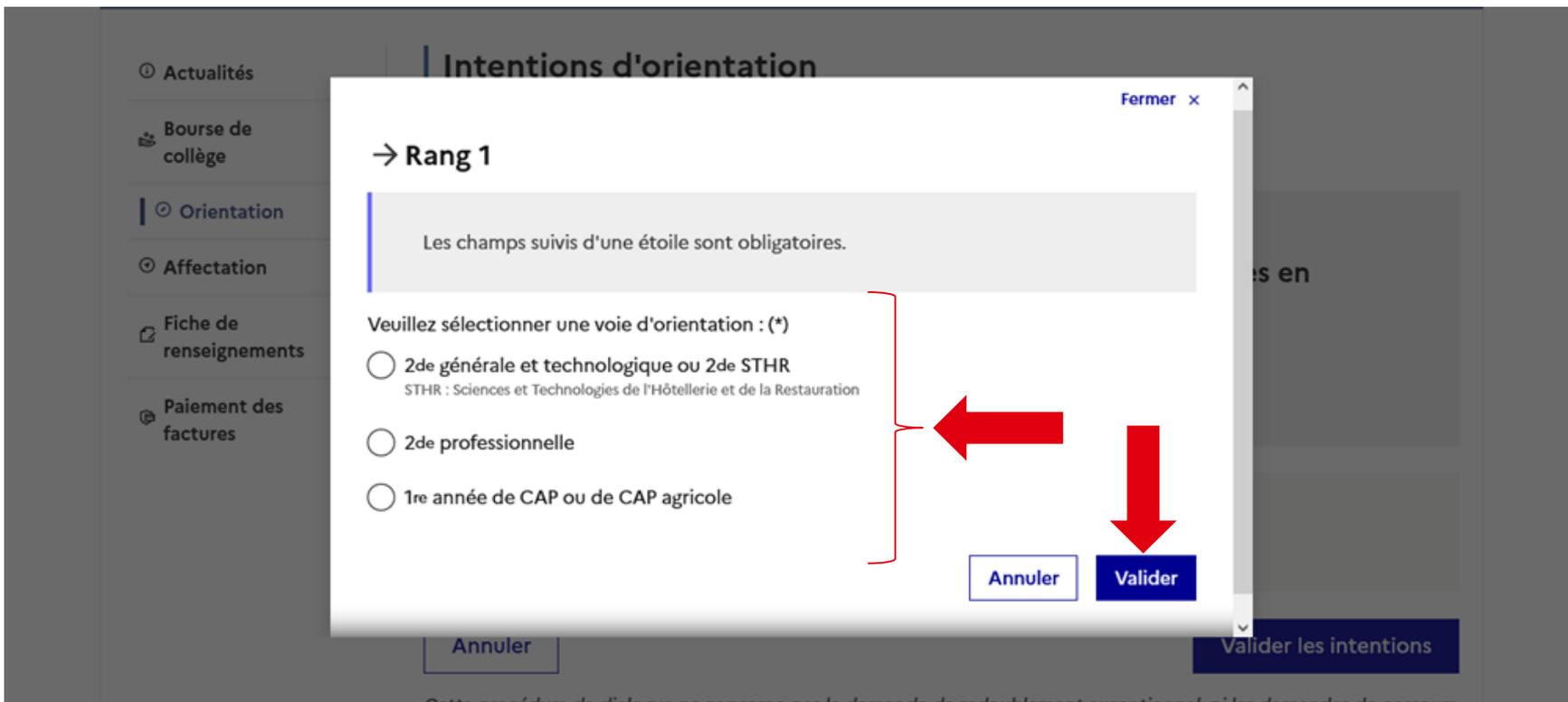
[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.



Actualités

Bourse de collègue

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Intentions d'orientation

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^e générale et technologique ou 2^e STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^e professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours

Valider les demandes d'orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter une intention

Annuler **Valider les intentions**

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Le récapitulatif des demandes doit être validé pour être enregistré.



Valider les demandes d'orientation

Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Paiement des
factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique

Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Spécialité : Aéronautique ou boulanger

Statut : apprenti, scolaire

Rang 3

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation validées est transmis à chaque représentant légal.

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service (le jour du conseil de classe)



Modifier les intentions

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe du 2nd trimestre

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

 Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Dialogue avec le conseil de classe – 3^e trimestre

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Même démarche informatique pour le conseil de classe de 3^e trimestre.

1) Demande d'orientation définitive : attention à bien respecter l'ordre avant le conseil de classe

2)Après le conseil de classe : accepter ou non la décision du conseil de classe

a) En cas d'accord : l'orientation est validée

b) En cas de désaccord : un rendez-vous avec le chef d'établissement est obligatoire

b1) famille et collègue sont d'accord après le rendez : orientation selon l'accord

b2) pas d'accord : le dossier par en Commission d'Appel qui aura le dernier mot.